

## CONCLUSIONS ENQUÊTE PUBLIQUE

Du mardi 6 avril 2021 au jeudi 6 mai 2021

Projet d'installation d'un poste de secours, d'une DZ ainsi que l'édification de berlinoises au lieu-dit « Dunes du Grand Charrin » - 33121 CARCANS.



Commissaire Enquêteur: Gérard CHARLES

Handwritten signature of Gérard CHARLES.

Projet d'installation d'un poste de secours, d'une DZ ainsi que l'édification de berlinoises au lieu-dit « Dunes du Grand Charrin » - 33121 CARCANS.

## **Rappel du projet**

### **Nature du projet**

Il s'agit de :

- l'installation d'un nouveau poste de secours sur l'emplacement de la DZ actuelle,
- l'ancien poste de secours sera démonté et l'emplacement remis en état,
- de déplacer la DZ plus au Nord Est , la nouvelle zone d'atterrissage sera entièrement démontable et légère puisque constituée d'un géotextile surmonté d'un tapis spécifique,
- le tout, représentant une enveloppe de travaux d'un peu plus de 1500 m<sup>2</sup> (y compris la zone de démontage et le montage du nouveau poste sur la dalle existante).
- l'édification de berlinoises au lieu-dit « Dunes du Grand Charrin » - 33121 CARCANS

Le poste projeté se situe au-delà de la zone d'érosion marine au moins pour les 20 prochaines années.

Il sera amovible et prendra place sur la dalle existante de la zone de dépôt des hélicoptères, cette dernière sera réaménagée à proximité.

Projet d'installation d'un poste de secours, d'une DZ ainsi que l'édification de berlinoises au lieu-dit « Dunes du Grand Charrin » - 33121 CARCANS.

Berlinoises



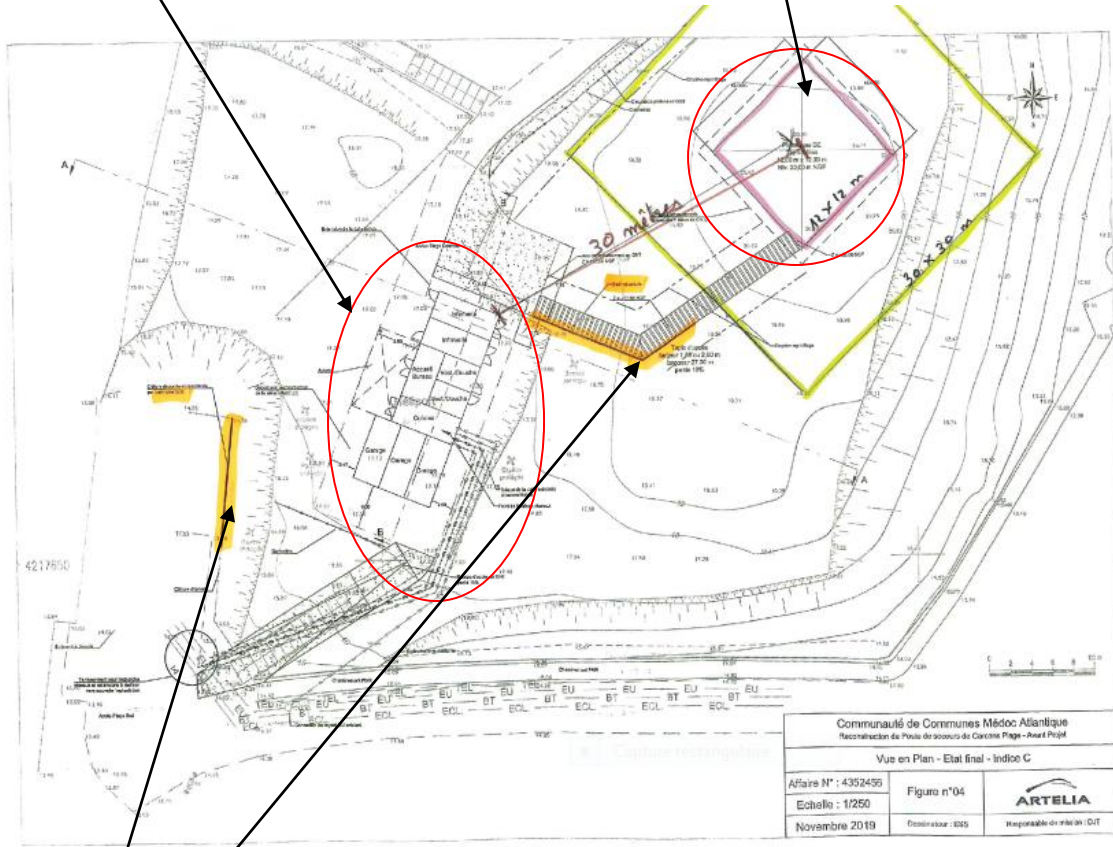
Nouveau Poste de secours

Nouvelle DZ

Projet d'installation d'un poste de secours, d'une DZ ainsi que l'édification de berlinoises au lieu-dit « Dunes du Grand Charrin » - 33121 CARCANS.

Nouveau PS

Nouvelle DZ



Berlinoises

Projet d'installation d'un poste de secours, d'une DZ ainsi que l'édification de berlinoises au lieu-dit « Dunes du Grand Charrin » - 33121 CARCANS.

- VU la directive 2014/52/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 modifiant la directive 2011/92/UE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III
- VU le Code de l'environnement, notamment la section première du chapitre II du titre II du livre premier, et plus particulièrement ses articles L. 122-1, R. 122-2 et R. 122-3
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 121-17,
- VU l'arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 12 janvier 2017, fixant le modèle du formulaire de la demande d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement,
- VU la demande d'examen au cas par cas n° 2018-7494 relative au ré-ensablement d'environ 1 000 m<sup>2</sup> en pied de dune au droit du poste de secours de Carcans-Plage, sur la Commune de Carcans (33), impliquant des prélèvements en sable sur environ 10 ha, demande reçue et déclarée complète le 29 novembre 2018
- VU l'arrêté du préfet de région du 27 mars 2018 portant délégation de signature à Madame Alice-Anne MEDARD, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ,
- VU le PLU de la commune de Carcans approuvé par délibération en date du 25 juin 2016 ;
- VU le permis d'aménager n° PA 033 097 20 S 0003 déposé le 3 septembre 2020 ;
- VU les pièces du dossier soumis à enquête publique ;
- VU la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Nouvelle-Aquitaine, après examen au cas par cas, du 03/01/2019, sur le projet qui consiste notamment à extraire environ 14 000 m<sup>3</sup> de sables en limite plage/mer, à environ 1,5 km au sud du poste de secours de Carcans-Plage afin de recréer une dune et re-conforter l'assise du poste, impliquant la réalisation des opérations suivantes .
  - Utilisation d'une pelle mécanique à rendement de 800 m<sup>3</sup>/jour au niveau de la zone d'emprunt pour effectuer l'extraction,

Projet d'installation d'un poste de secours, d'une DZ ainsi que l'édification de berlinoises au lieu-dit « Dunes du Grand Charrin » - 33121 CARCANS.

- Transports en allers-retours du point d'extraction au point de remblaiement,
- Régalage du sable à la pelle sur la zone de rechargement,
- Contrôle des volumes rechargés et de la topographie de la zone de remblaiement ;

Indiquant que le projet n'est pas soumis à étude d'impact.

- VU la convention pour la création d'un service commun de surveillance des plages entre la communauté de communes « médoc atlantique » et la commune de Carcans du 7 février 2019 ;
- VU l'extrait de délibérations de la communauté de communes Médoc Atlantique sur la surveillance des plages, création d'un service commun avec les communes de Carcans, Hourtin et Lacanau du 7 février 2019
- VU le courrier du 29 janvier 2021 par lequel le Président de la communauté de communes Médoc Atlantique sollicite la Présidente du tribunal Administratif de Bordeaux afin de désigner un commissaire enquêteur, en application des articles L 121- 17 du code de l'urbanisme
- VU la décision de la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux relative à la nomination d'un commissaire enquêteur, en date du 3 février 2021
- VU le projet d'installation d'un poste de secours, d'une DZ ainsi que l'édification de berlinoises au lieu-dit « Dunes du Grand Charrin » - 33121 CARCANS, les avis émis sur le projet par les collectivités ou organismes associés ou consultés ;

Projet d'installation d'un poste de secours, d'une DZ ainsi que l'édification de berlinoises au lieu-dit « Dunes du Grand Charrin » - 33121 CARCANS.

---

**Considérant** que pour des raisons, d’obligation réglementaire de **sécurité du public** et pour faire face au recul du trait de côte, le projet de recul du poste de secours de Carcans apparait comme **d’intérêt public majeur**.

Bilan des interventions 2019 -2020

Tableau récapitulatif de l’activité de secourisme et de sauvetage sur les périodes 2019 et 2020 :

	Actions de secourisme	Nombre de personnes sauvées	Nombre de personnes décédées par noyade	Nombre d’interventions de Dragon 33
SAISON 2019	13	64	2	5
SAISON 2020	22	60	3	6

**Considérant** les impacts positifs du projet, à savoir :

-le recul du poste de secours permettra **d’éviter les rechargements en sable** pratiqués actuellement plusieurs fois par an. En effet, le recul du trait de cote est très dynamique dans le secteur (**1.6 m/an**) et actuellement pour conserver le poste de secours dans sa position en front de dune, des rechargements en sables sont réalisés plusieurs fois par an, en particulier en hiver en fonction de l’érosion.

-un autre point positif apporté par le projet de recul du poste de secours, est la **modularité des équipements**. En effet, la future DZ sera démontée chaque année, tandis qu’en l’état actuel la zone d’atterrissage et le poste de secours sont fixes (dalles béton).

Projet d’installation d’un poste de secours, d’une DZ ainsi que l’édification de berlinoises au lieu-dit « Dunes du Grand Charrin » - 33121 CARCANS.

**Considérant** que, certes l'association « Vive la forêt » indique dans sa correspondance reçue par mail le 4 mai 2021 que : « l'ancien poste de secours date de 2011 et a coûté 225 000€. Il avait été construit en dur à quelques mètres en arrière de l'ancienne cabane et à 10 m du bord de la dune. Cette « maison » de plus de 100m s'est retrouvée « *au bord du gouffre* » à la suite des tempêtes de 2013 : il ne restait déjà plus que 5 m de marge ».

L'emplacement choisi permettra, compte tenu de l'érosion de 1.6 m/an, de l'utiliser pendant au moins les **20 prochaines années**.

**Considérant** que le projet est conforme au plan plage.

Validé en 2010, le schéma Plan Plage est l'un des premiers chantiers lancés par le Conseil d'Administration du GIP. La finalité du schéma est la coordination de tous les projets d'aménagement des plages d'Aquitaine en appliquant des principes communs et tout en s'adaptant aux situations locales.

Le plan plage est défini comme un aménagement du littoral sur un périmètre déterminé, destiné à organiser l'accueil sécurisé du public, en relation avec l'activité balnéaire et, le cas échéant, avec d'autres activités liées à l'usage de la plage. Il répond à une exigence de qualité, en termes de services, de sécurité, de prise en compte des enjeux environnementaux, de signature paysagère.

L'aménagement du poste de secours de Carcans, même s'il ne suit pas totalement le référentiel technique 2014, sera conforme aux objectifs généraux du plan plage, et sera démontable. Le poste en lui-même est composé de bâtiments modulaires (qui ne seront pas forcément démontés chaque année) et de tapis (DZ et accès à la DZ) amovibles. **Les tapis seront démontés chaque automne et remis en place au printemps.**

**Considérant** que pour la **Renaturation et la canalisation du public**

il est prévu que le poste actuel de secours soit démonté et la dalle béton démolie. A la place, la dune sera restaurée, en partenariat avec l'ONF.

Sur la base du retour d'expérience de la plage du Lion à Lacanau, la dune sera renaturée.

Après discussion avec l'ONF et le CBNSA, ( Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique ) **une mesure complète de renaturation de la zone de l'actuelle poste de secours est proposée. La surface concernée est de 643 m<sup>2</sup>.**

Projet d'installation d'un poste de secours, d'une DZ ainsi que l'édification de berlinoises au lieu-dit « Dunes du Grand Charrin » - 33121 CARCANS.



La **surface compensée** sera donc **1,6 fois supérieure** à la surface de dune mobile et dune grise impactée de manière permanente.

Des clôtures seront posées en périphérie de la zone de compensation pour empêcher l'accès au public.

Pendant les travaux de remodelage du sable (DZ et chemin d'accès), la couche superficielle de sable sera enlevée et stockée à proximité pour pouvoir être régalée sur place, sur les secteurs mobilisés et restants à nu (pourtour des tapis). Cela favorisera une reprise de la végétation originelle.

En outre, comme échangé avec le CBNSA, les semences de Linaire à feuilles de thym du site et à proximité immédiate, seront récoltées après fructification par un expert botaniste (été), stockée au CBNSA puis ressemées à la volée sur la zone renaturée à la saison appropriée.

Enfin, la zone renaturée serait revégétalisée avec des Oyats par l'ONF.

Pour la réalisation de la compensation, un partenariat sera mis en place entre le CCM et l'ONF et le CBNSA.

**Considérant** que le suivi, le calendrier et le coût des mesures sont bien pris en compte .

Le suivi a pour objectif de s'assurer de la non perte de biodiversité durant et à l'issue de l'aménagement et, notamment en ce qui concerne les espèces protégées présentes sur la zone.

Le suivi sera réalisé au sein de l'aire d'étude (rapprochée) et concernera :

- La vérification de la (non)propagation d'espèces exotiques envahissantes ;
- Le suivi de la dynamique de l'espèce protégée, la Linaire à feuille de thym au sein de l'aire élargie.

Ce suivi sera réalisé sur **10 ans**.

**Le coût de la mesure compensatoire et du suivi est d'environ 22 000 € HT.**

- Pose et fourniture de clôture 20€/ml, pour 150ml = 3000€
- Prestation du CBNSA estimée à 3j d'interventions = 1500 €
- Prestation de l'ONF, estimée à 20j d'interventions = 10 000 €
- Suivi sur 10 ans de la végétation (1 visite/an avec compte rendu) =7500 €

**Considérant** que le projet **est conforme au PLU** de la commune de Carcans approuvé par délibération en date du 25 juin 2016, actuellement en vigueur.

**Considérant** l'avis du **Préfet de Région** portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R, 122-3 du Code de l'environnement pour le **projet relative au ré-ensablement d'environ 1 000 m<sup>2</sup>** en pied de dune au droit

Projet d'installation d'un poste de secours, d'une DZ ainsi que l'édification de berlinoises au lieu-dit « Dunes du Grand Charrin » - 33121 CARCANS.

du poste de secours de Carcans, Plage, sur la Commune de Carcans (33), impliquant des prélèvements en sable sur environ 10 ha, demande reçue et déclarée complète le 29 novembre 2018 : indiquant que en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du Code de l'environnement, le projet de ré-ensablement d'environ 1 000 m'en pied de dune au droit du poste de secours de Carcans-Plage, sur la Commune de Carcans, n'est **pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact**. Ce point est indiqué car la zone d'étude du projet de Poste de secours se situe dans la même zone que celle du ré-ensablement.

**Considérant** le projet de poste de secours de Carcans-plage est soumis à un **avis simple de l'ABF** étant donné qu'il est situé en **site inscrit** et de plus il est soumis à **l'avis de la CDNPS** conformément à l'article L121-24 du code de l'urbanisme.

**Considérant** l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France

Dans son avis du 20/10/2020, **l'Architecte des Bâtiments de France** émet un **avis favorable** au projet.

Il appelle les recommandations suivantes :

- l'auvent devra être peint en blanc
- la berlinoise devra être traitée de manière identique à celle existante et sera en bois .

**Considérant** l'avis de la **CDNPS**, sollicitée par courrier du 12/02/2021 qui a répondu le 30/05/2021 en émettant un **avis favorable sous réserve**

- les bâtiments modulaires devront être réalisés avec un bardage en bois de teinte claire
- éviter l'ajout de graves et proposer un équipement qui soit mieux adapté pour les cheminements dans un site soumis au mouvement dunaire , notamment de type caillebotis ou équivalent .

**Considérant** l'avis de la **DREAL**

Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale

Projet d'installation d'un poste de secours, d'une DZ ainsi que l'édification de berlinoises au lieu-dit « Dunes du Grand Charrin » - 33121 CARCANS.

Dans son avis du 07/02/2020, la DREAL indique que le projet présente un **impact résiduel sur la linaire de thym** et que conformément à l'article L 411-2, un dossier de demande dérogation doit être réalisé.

Ce dernier a été réalisé en date du 24/02/2021.

**Considérant l'avis favorable de la commune de Carcans** donné par délibération du conseil municipal du 12 avril 2021.

**Considérant** que même si l'ONF n'a pas fait de réponse écrite à la correspondance officielle, du 25/02/2021, de la communauté de communes; le cabinet ARTELIA a précisé à l'occasion de la réunion du 02/03/2021 dans ses locaux, que le dossier a été réalisé en étroite collaboration avec les services de l'ONF.

**Considérant** que dans son mémoire de réponse au procès verbal de synthèse du 07/05/2021, la communauté de communes a apporté des réponses très satisfaisantes sur tous les points évoqués par l'association « Vive la Forêt ».

**Considérant** que, après études des avantages/inconvénients des deux projets :

1) projet CDC Médoc Atlantique

**avantages**

modularité du PS

solution modulable à tous les scénarios de gestion futur

concentration des moyens au même endroit pour une meilleure efficacité

réalisée en liaison avec les organisateurs de la surveillance baignade

accord de l'ABF

la commune a la maîtrise foncière

**inconvénients**

surface au sol PS de 149 m<sup>2</sup>

2) projet de l'Association Vive la Forêt

**avantages**

surface au sol moins importantes avec un maximum de 54 m<sup>2</sup> pour 2 modules

PS, les garages et stockages étant déportés

modulaires avec PS démontable en hiver

**inconvénients**

Projet d'installation d'un poste de secours, d'une DZ ainsi que l'édification de berlinoises au lieu-dit « Dunes du Grand Charrin » - 33121 CARCANS.

éloignement de 120 m entre le PS principal et les garages  
même chemin d'accès pour les moyens de sauvetage (garage et stockage) que  
le public allant ou revenant de la plage  
non maîtrise du foncier pour le terrain affecté aux garages ( Terrain ONF)  
solution qui n'a pas reçu l'aval des responsables de la surveillance des plages  
pas d'estimation financière du coût de déplacement des modules en hiver

**le commissaire enquêteur estime que le projet de la communauté de communes présente plus d'avantages, notamment aux exigences d'efficacité.**

**Considérant** que le modèle de PS proposé par le GIP n'est qu'une proposition et que d'ailleurs certaines communes comme Lacanau, Hourtin et le PS actuel de Carcans ont des surfaces moyennes de 100 m<sup>2</sup>

**Considérant** que , en ce qui concerne le souhait d'un dialogue évoqué par l'association, le commissaire enquêteur note que cette dernière n'a pas jugé utile de le rencontrer , alors qu'il a tenu **5 permanences dont une le samedi matin .**

Cependant, sur le point particulier souligné par l'association: « le projet aurait été réalisé **sans étude alternative** », la communauté de communes a proposé de **poursuivre le dialogue** en précisant :

« En ce qui concerne la proposition de l'association d'installer des garages en arrière de la dune sur une partie de la zone affectée au stationnement, cette dernière pourra être discutée lors d'études futures sur l'évolution du plan plage, étant précisé qu'elle pose, à ce jour, deux difficultés :

- Les garages sont situés sur des espaces dont nous n'avons pas la maîtrise foncière et qui appartiennent à l'ONF,
- Une telle adaptation doit également être débattue avec les chefs de poste pour l'organisation de la surveillance des plages.

A ce stade, toutes les alternatives nous semblent donc possibles. »

Projet d'installation d'un poste de secours, d'une DZ ainsi que l'édification de berlinoises au lieu-dit « Dunes du Grand Charrin » - 33121 CARCANS.

**Considérant** les avis de Personnes Publiques Associées et de l’Autorité Environnementale ci dessous

**AVIS EMIS SUR LE PROJET  
des PPA et de la MEE**

<b>ORGANISMES CONSULTES</b>	<b>DATE DE CONSULTATION</b>	<b>DATE DE REPONSE</b>	<b>AVIS</b>
<b>MISSION EVALUATION ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>29/11/2018</b>	<b>03/01/20198</b>	<b>Projet non soumis à étude d’impact pour le ré-ensablement</b>
<b>ABF</b>	<b>25/09/2020</b>	<b>20/10/2020</b>	<b>AVIS FAVORABLE avec 2 recommandations</b>
<b>CDNPS</b>	<b>12/02/2021</b>	<b>30/03/2021</b>	<b>AVIS FAVORABLE avec 2 réserves</b>
<b>ONF</b>	<b>02/03/2021</b>		<b>En cours</b>
<b>Mairie de Carcans</b>	<b>03/03/2021</b>	<b>12/04/2021</b>	<b>AVIS FAVORABLE</b>
<b>SDIS Pour ERP</b>	<b>09/08/2018</b>	<b>17/08/2018</b>	<b>Poste de secours ne relève pas de la réglementation ERP</b>
<b>Direction Générale de la Sécurité Civile pour héliport/DZ</b>	<b>12/02/2021 mail et lettre du 22 mars 2021</b>	<b>02/04/2021</b>	<b>AVIS FAVORABLE</b>
<b>DREAL</b>	<b>20/01/2020</b>	<b>07/02/2020</b>	<b>Impact sur la linaire à feuilles de thym</b>
<b>CSRPN Conseil scientifique régional pour le patrimoine naturel</b>			<b>Demande de dérogation espèce protégée</b>

Projet d’installation d’un poste de secours, d’une DZ ainsi que l’édification de berlinoises au lieu-dit « Dunes du Grand Charrin » - 33121 CARCANS.

Ainsi, le commissaire enquêteur a pu se faire, une **opinion personnelle**, sur le projet d'installation d'un poste de secours, d'une DZ ,ainsi que l'édification de berlinoises au lieu-dit « Dunes du Grand Charrin » sur la commune de CARCANS: il émet un **avis favorable au projet**.



Il assortit cet avis **des deux réserves émises** par la CDNPS à savoir :

- les bâtiments modulaires devront être réalisés avec un bardage en bois de teinte claire
- éviter l'ajout de graves et proposer un équipement qui soit mieux adapté pour les cheminements dans un site soumis au mouvement dunaire , notamment de type caillebotis ou équivalent

Il retient les **deux recommandations** émises par l'architecte des bâtiments de France à savoir :

- l'auvent devra être peint en blanc
- la berlinoise devra être traitée de manière identique à celle existante et sera en bois.

Projet d'installation d'un poste de secours, d'une DZ ainsi que l'édification de berlinoises au lieu-dit « Dunes du Grand Charrin » - 33121 CARCANS.